



**SECTION** « L'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible » (Saint  
Saint-Exupéry)

**DE LA**  
**SARTHE**

**Syndicat National Force Ouvrière  
des Finances Publiques**

## Compte Rendu CDAS du 03 avril 2023

Début 9 h30

- 1) Approbation du PV du CDAS du 21 novembre 2022.
- 2) Orientations nationales et objectifs 2023 :

Les ministres ont réaffirmé, lors de la présentation du budget du ministère à l'automne 2022, le rôle de la politique d'action sociale ministérielle dans l'accompagnement et le soutien aux agents, tout en rappelant la nécessité de poursuivre les efforts de modernisation et d'adaptation des prestations.

C'est le sens de la démarche de rénovation que le secrétariat général a engagée depuis plusieurs années et dont les travaux se poursuivront en 2023, selon les orientations et perspectives précisées par la présente note, qu'il vous appartient comme chaque année de relayer auprès de vos CDAS.

- a) les moyens :

Le montant des crédits dédiés à la politique ministérielle d'action sociale portée par le secrétariat général, s'élève à 111,4 M€ en PLF 2023<sup>1</sup> (tous titres confondus), hors masse salariale des agents qui la mettent en œuvre, ce qui traduit la priorité accordée par les ministères dans ce domaine.

S'agissant plus particulièrement des crédits dédiés aux actions locales (CAL), le montant global alloué après mise en réserve s'établit à 4,5 M€. Le tableau joint en annexe détaille les dotations allouées à chaque département, qui sont établies à partir de l'effectif des agents actifs et retraités du département et de leurs enfants. Le montant plancher alloué aux plus petits départements reste fixé comme en 2022 à 18 000 €.

Une réserve de 2,5 % reste à reverser. Pour rappel la réserve 2022 de 6 % n'a pas été reversée. Cependant, il est possible de faire appel au budget participatif de la DDFIP.

- b) La cession des résidences de vacances :

Suite à la fermeture de 13 résidences EAPAF en décembre 2021, la cession de ces sites a été confirmée et sera réalisée dans des conditions permettant d'optimiser les recettes. Les opérations de vente ont été engagées par la direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) et se poursuivront en 2023 et 2024.

Par ailleurs, l'engagement a été confirmé que le retour de 50% des produits de cession sera dédié au financement de projets immobiliers concernant l'action sociale et notamment la rénovation des résidences EAPAF conservées. L'année 2023 verra ainsi la poursuite du programme de montée en gamme, démarré en octobre 2022, dans la résidence de La Baule et en parallèle le lancement des études préparatoires pour la rénovation du site d'Agay.

A noter, le reversement du produit des ventes à hauteur de 50 % est reversé pour la rénovation des immeubles restant dans l'actif immobilier de l'Action Sociale.

### c) La revue des prestations :

L'année 2023 verra la concrétisation du travail mené au sein du CNAS depuis fin 2020 sur les aides à la parentalité, qui a permis d'aboutir à un plan ambitieux comportant plusieurs mesures nouvelles :

- une extension du bénéfice de la prestation actuelle CESU 6-12 ans ;
- une revalorisation des montants du barème de ressources du CESU ;
- une prestation nouvelle d'aide à la pratique sportive ;
- un dispositif spécifique pour l'Outre-mer pour pallier les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du CESU.

D'un montant global évalué à 1,5 M€, venant s'ajouter au budget déjà consacré aux aides à la parentalité, ce plan, sera déployé après consultation du prochain CNAS.

En 2023, la restauration constituera la thématique de travail prioritaire compte tenu de l'impact des nouvelles organisations de travail (télétravail, travail nomade...) sur la restauration collective.

### 3) Crédits d'actions locales : Répartition des enveloppes 2023 :

#### a) Différences avec le budget transmis le 27 janvier 2023 :

Le budget alloué pour les consultations « Psychologue » est ramené à 560 €. Ces consultations peuvent intervenir après entretien avec l'Assistante Sociale ; ce budget est un budget CAL qui reste contrôlé par le Secrétariat Général.

Concernant la médecine de prévention, les agents peuvent être aussi dirigés par le Médecin du Travail vers le Psychologue ; les consultations ne sont pas prises en charge par le budget CAL mais directement par le Secrétariat Général .

La sortie actée sera celle à destination de BLOIS pour un prix fixé à 30 € (financé à 60 % par le fond du CDAS). N'hésiter pas à vous inscrire.

#### b) Restauration

Sur Le Mans, seul le **GIE CIBAIL COVEA** (ancien resto de la MSA) est conventionné.

Le droit d'admission est de 6,67 € et le prix moyen du repas est de 12,17 € diminué de la prise en charge (aide complémentaire harmonisation tarifaire ACHT) de 7,11 €.

Sur les sites extérieurs, on constate une baisse de fréquentation. La pérennité des restaurants financiers dépend de l'implication des agents des sites respectifs.

Tous les personnels titulaires, apprentis et contractuels bénéficient de la subvention repas.

### 4) Questions diverses

- les colos **EPAF** sont toutes complètes.

- Action prévention **MGFI** sport santé :

Une journée est fixée le 28 septembre à Angers. Un car est prévu pour s'y rendre. Une 1/2 journée d'autorisation d'absence est donnée par la DDFIP et une 1/2 journée sera à prendre sur les congés ou ARTT.

Le départ du Mans se fera au pied des remparts .

- Pour les crèches., une convention **SRIAS** avec 5 crèches (4 le Mans + 1 La Chapelle St Aubin) ouvrira des places pour les bénéficiaires.

Fin 13 hoo

Représentants **FO** : Jean-Yves **PERDRIAU** Titulaire, Judith **ARAUX** Suppléante.